



Hôtel de Ville
59283 RAIMBEAUCOURT

ARRETE DE POLICE MUNICIPALE
Restriction de la circulation et du stationnement
Place Clemenceau
N°14/2023

Le Maire de Raimbeaucourt,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande en date du 05/12/2022, de la Société OUTILLAGE de SAINT-ETIENNE, Parc des Essarts, BP 20086, 42162 Andrézieux Bouthéon Cedex, relatif au stationnement d'un camion-magasin le vendredi 17 mars 2023 de 14h30 à 16h00 sur le parking de la place Clemenceau,

Considérant qu'il n'y a pas lieu de s'opposer à cette demande,

Considérant la nécessité de prendre les mesures de sécurité qui s'imposent,

ARRETE

- Article 1 : Le camion magasin SHOPIX - OUTILLAGE de SAINT-ETIENNE est autorisé à stationner sur le parking de la place Clemenceau le vendredi 17 mars 2023 de 14h30 à 16h00.
- Article 2 : Afin de faciliter l'arrivée de ce camion, le parking sera interdit à la circulation et au stationnement de 13h00 à 15h00 sauf pour les véhicules de secours. Le présent arrêté sera affiché sur les barrières posées par le service technique de la commune.
- Article 3 : À tout moment, le Maire de la commune se réserve le droit d'annuler cette autorisation.
- Article 4 : Mme Lydie Guilbert, A.S.V.P, agent de prévention et le service technique de Raimbeaucourt sont chargés, chacun pour ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté dont copie sera transmise pour information :
- au Commissaire Général de la Police de Douai,
 - au SDIS - circulation.g5@sdis59.fr,
- Le présent arrêté sera publié sur le site Internet de la commune et inséré dans le registre des actes de l'exécutif et notifié à SHOPIX - OUTILLAGE de SAINT-ETIENNE.
- Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa notification et sa publication.

Notifié à SHOPIX - OUTILLAGE de SAINT-ETIENNE,
Le 07 février 2023
Par courriel avec accusé de réception

Publié en ligne sur le site Internet de la commune
Le 07 février 2023

Fait à Raimbeaucourt,
Le Maire,
le 07 février 2023



Alain MENSION